



Etude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence ruissellement à l'échelle de l'unité hydrographique Brèche



Ateliers de scénarios d'organisation territoriale – 13/06/2022

Restitution des productions

Participants

NOM	Prénom	Collectivité
BARRE	Fanny	CCPP
BRAECKELAERE	Estelle	Conseil départemental
BRUYER	Jean-Guy	Mairie Breuil le Vert
DAVENNE	Patrick	Rantigny
DEGAUCHY	Gilbert	Adjoint commune Laigneville
DEGOUY	Jean-Jacques	Litz
FERREIRA	Olivier	CCLVD et SMBVB
FLOURY	Patricia	Etouy
LAMBERT	Serge	Clermont
LAMOTTE	Sébastien	CCC
MENVIELLE	Erwan	SMBVB
PELLERIN	Jean-Claude	CCC
PELTIER	Francine	Breuil le Sec
SILLIAU	Kévin	AESN
THOMAZON	Francis	Nointel
TRANNOIS	Florent	CCC
VANDEWALLE	Régis	Maire d'Essuiles
VASSEUR	Lydie	Mairie de Bulles
VILLEMAIN	Angélique	CCLVD
BERLIN	Natacha	ESPELIA
TUFFIER	Marie	ESPELIA

planning

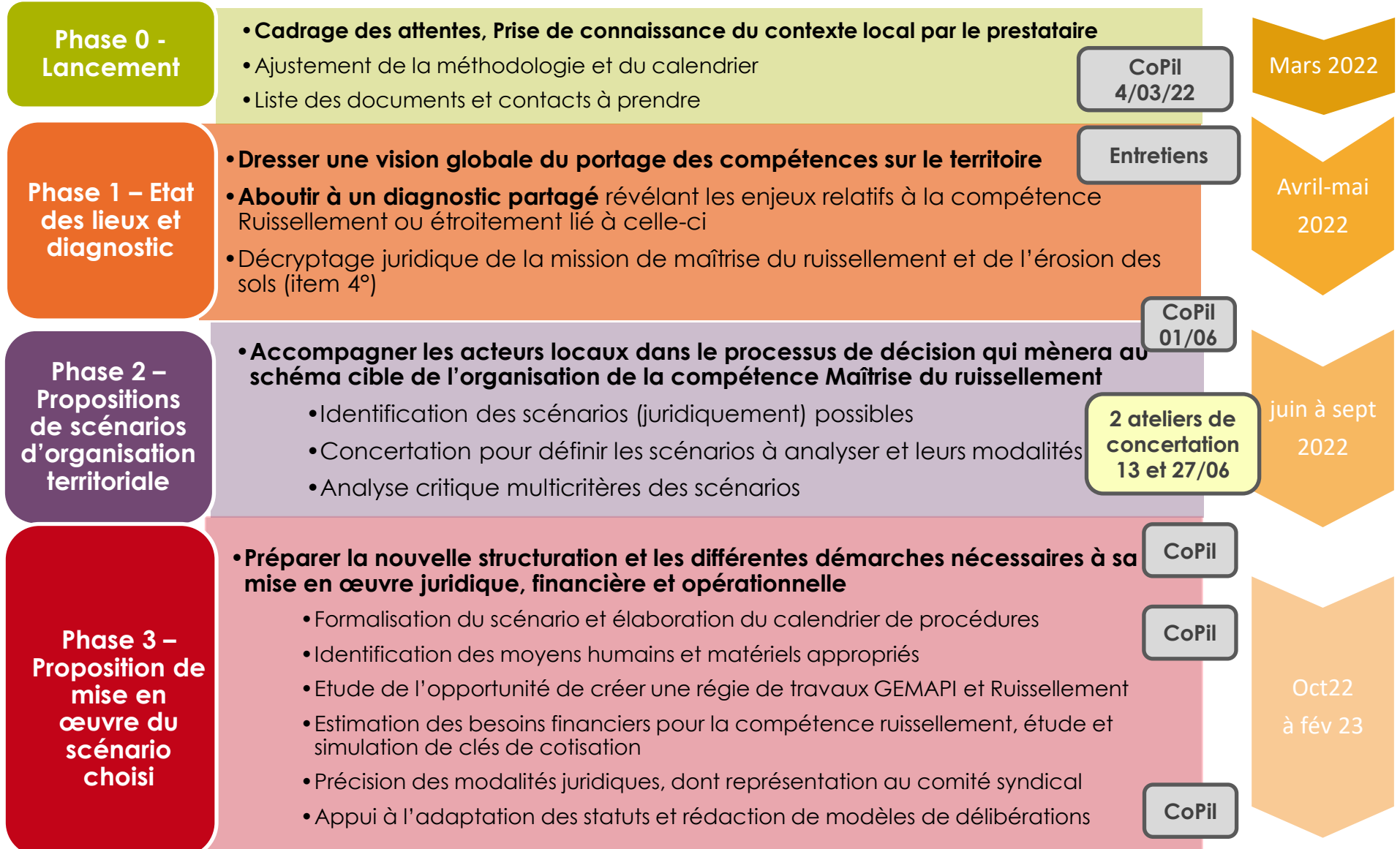
- 14h00 : quel territoire représentez-vous?
- 14h10 : Mot de bienvenue et introduction
- 14h20 : travail de hiérarchisation des enjeux en 4 sous-groupes
- 15h00 : travail de co-construction d'hypothèses d'organisation en 4 sous-groupes
- 16h30 : Choix de 4 hypothèses d'organisation à approfondir au prochain atelier

1

Mot de bienvenue et
introduction



Le déroulement de la mission



Un scénario, c'est....?

- **Une organisation** : qui fait quoi?
- **Un niveau d'ambition** à atteindre, et une éventuelle progression pour y parvenir (des jalons)
- Corrélé à cela, un niveau d'engagement financier
- Des modalités pratiques de mise en œuvre
 - Clé de cotisation
 - Nombre de délégués à l'éventuel collège Ruissellement
 - ...

La phase 2 – proposition et analyse de scénarios d'organisation territoriale – Les grandes étapes

- **Atelier du 13/06** : Appropriation et hiérarchisation des **enjeux** liés à la gouvernance ruissellement, puis **co-construction d'hypothèses d'organisation** territoriale → 4 hypothèses ressortent de l'atelier
- **Atelier du 27/06** : définir **2-3 niveaux d'ambition**, et aboutir finalement à **3 scénarios** (=hypothèse d'organisation + niveau d'ambition) assez précis & construire ensemble la **grille d'analyse multicritère**
- Travail post-atelier : **analyse critique multicritère des 3 scénarios, estimation de l'engagement financier que requiert chaque scénario**
 - Ses points forts / points faibles
 - Son niveau de corrélation aux enjeux & critères (cf. atelier 1)
 - Son niveau d'acceptabilité politique
 - Le degré de difficulté (ou facilité) de sa mise en œuvre
 - ...
- **Copil, recueil des avis de chacun sur ces scénarios**
- **Un temps de prise de décision** d'1-2 mois sera laissé aux structures concernées par la nouvelle structuration

2

Appropriation et hiérarchisation des enjeux



Présentation du ruissellement par le SISN

Les enjeux techniques relatifs à l'organisation de la compétence ruissellement

Enjeux techniques	
Amélioration de la connaissance	
Adhésion et implication des agriculteurs et autres propriétaires fonciers	<p>Travailler avec les agriculteurs à un changement d'occupation des sols et de pratiques agricoles</p> <p>Avec les agriculteurs et autres propriétaires fonciers à l'acceptation des travaux sur leurs parcelles</p>
Hydraulique douce	<p>Privilégier chaque fois que possible des solutions en hydraulique douce</p>
Réactivité et proximité	



Les enjeux financiers relatifs à l'organisation de la compétence ruissellement

Enjeux financiers	
Solidarité	Accompagner en particulier les petites communes, sans moyens humains ni financiers
Prévention pour rationaliser et réduire les coûts	Planifier les besoins et dépenses à venir Prévenir les dégâts liés aux ruissellement et coulées de boue en agissant avant que ne surviennent ces catastrophes naturelles
Pérenniser les aides	Assurer dans le temps les aides institutionnelles
Analyse coûts-bénéfices	Dimensionner des moyens acceptables et soutenables





Les enjeux de gouvernance relatifs à l'organisation de la compétence ruissellement

Enjeux gouvernance	
Efficacité	Rationaliser le nombre d'acteurs (aujourd'hui 66 communes et 7 EPCI)
Coordination et solidarité de bassin	Travailler à une échelle de bassin versant (y compris au niveau des zones blanches) renforçant les solidarités amont-aval et coordonner les actions
Approche globale, multi-acteurs et multi-compétences	Aborder globalement la problématique des eaux pluviales rurales, en lien avec les eaux pluviales urbaines, l'aménagement, la GEMA, la voirie...
Maintien et renforcement de l'écosystème d'acteurs	Conforter et structurer l'écosystème d'acteurs qui appuient la lutte contre le ruissellement (AESN, Département, DDT, ADOPTA, chambre d'agriculture, syndicat...) en lien avec des communes pour certaines déjà actives et sensibilisées
Développer une vision stratégique à moyen terme	Planifier les besoins et dépenses à venir à l'échelle du bassin versant en fonction des enjeux prioritaires Structurer progressivement la gouvernance
Cadre juridique	Exercice de la compétence dans un cadre juridique rigoureux

Travail de hiérarchisation des enjeux en 4 sous-groupes



Proposition de hiérarchisation des enjeux des 4 groupes de travail

	Amélioration de la connaissance	
	Approche globale, multi-acteurs et multi-compétences	Aborder globalement la problématique des eaux pluviales rurales, en lien avec les eaux pluviales urbaines, l'aménagement, la GEMA, la voirie...
	Cadre juridique	Exercice de la compétence dans un cadre juridique rigoureux
	Coordination et solidarité de bassin	Travailler à une échelle de bassin versant (y compris au niveau des zones blanches) renforçant les solidarités amont-aval et coordonner les actions
	Maintien et renforcement de l'écosystème d'acteurs	Conforter et structurer l'écosystème d'acteurs qui appuie la lutte contre le ruissellement (AESN, Département, DDT, ADOPTA, chambre d'agriculture, syndicat...) en lien avec des communes pour certaines déjà actives et sensibilisées
	Analyse coûts-bénéfices	Dimensionner des moyens acceptables et soutenables
	Développer une vision stratégique à moyen terme	Planifier les besoins et dépenses à venir à l'échelle du bassin versant en fonction des enjeux prioritaires Structurer progressivement la gouvernance
	Prévention pour rationaliser et réduire les coûts	Planifier les besoins et dépenses à venir Prévenir les dégâts liés aux ruissellement et coulées de boue en agissant avant que ne surviennent ces catastrophes naturelles
	Efficacité	Rationaliser le nombre d'acteurs (aujourd'hui 66 communes et 7 EPC)
	Pérenniser les aides	Assurer dans le temps les aides institutionnelles
	Hydraulique douce	Privilégier chaque fois que possible des solutions en hydraulique douce
	Solidarité	Accompagner en particulier les petites communes, sans moyens humains ni financiers
	Adhésion et implication des agriculteurs et autres propriétaires fonciers	Travailler avec les agriculteurs à un changement d'occupation des sols et de pratiques agricoles Avec les agriculteurs et autres propriétaires fonciers à l'acceptation des travaux sur leurs parcelles
	Réactivité et proximité	

	Amélioration de la connaissance	
	Cadre juridique	Exercice de la compétence dans un cadre juridique rigoureux
	Maintien et renforcement de l'écosystème d'acteurs	Conforter et structurer l'écosystème d'acteurs qui appuie la lutte contre le ruissellement (AESN, Département, DDT, ADOPTA, chambre d'agriculture, syndicat...) en lien avec des communes pour certaines déjà actives et sensibilisées
	Analyse coûts-bénéfices	Dimensionner des moyens acceptables et soutenables
	Approche globale, multi-acteurs et multi-compétences	Aborder globalement la problématique des eaux pluviales rurales, en lien avec les eaux pluviales urbaines, l'aménagement, la GEMA, la voirie...
	Prévention pour rationaliser et réduire les coûts	Planifier les besoins et dépenses à venir Prévenir les dégâts liés aux ruissellement et coulées de boue en agissant avant que ne surviennent ces catastrophes naturelles
	Développer une vision stratégique à moyen terme	Planifier les besoins et dépenses à venir à l'échelle du bassin versant en fonction des enjeux prioritaires Structurer progressivement la gouvernance
	Réactivité et proximité	
	Solidarité	Accompagner en particulier les petites communes, sans moyens humains ni financiers
	Pérenniser les aides	Assurer dans le temps les aides institutionnelles
	Efficacité	Rationaliser le nombre d'acteurs (aujourd'hui 66 communes et 7 EPC)
	Coordination et solidarité de bassin	Travailler à une échelle de bassin versant (y compris au niveau des zones blanches) renforçant les solidarités amont-aval et coordonner les actions
	Adhésion et implication des agriculteurs et autres propriétaires fonciers	Travailler avec les agriculteurs à un changement d'occupation des sols et de pratiques agricoles Avec les agriculteurs et autres propriétaires fonciers à l'acceptation des travaux sur leurs parcelles
	Hydraulique douce	Privilégier chaque fois que possible des solutions en hydraulique douce

Proposition de hiérarchisation des enjeux des 4 groupes de travail



Cadre Juridique

Exercice de la compétence dans un cadre Juridique rigoureux

	Amélioration de la connaissance	
	Analyse coûts-bénéfices	Dimensionner des moyens acceptables et soutenables
	Prévention pour rationaliser et réduire les coûts	Planifier les besoins et dépenses à venir Prévenir les dégâts liés aux ruissellement et coulées de boue en agissant avant que ne surviennent ces catastrophes naturelles
	Pérenniser les aides	Assurer dans le temps les aides institutionnelles
	Adhésion et implication des agriculteurs et autres propriétaires fonciers	Travailler avec les agriculteurs à un changement d'occupation des sols et de pratiques agricoles Avec les agriculteurs et autres propriétaires fonciers à l'acceptation des travaux sur leurs parcelles
	Réactivité et proximité	
	Hydraulique douce	Privilégier chaque fois que possible des solutions en hydraulique douce
	Maintien et renforcement de l'écosystème d'acteurs	Conforter et structurer l'écosystème d'acteurs qui appuie la lutte contre le ruissellement (AESN, Département, DDT, ADOPTA, chambre d'agriculture, syndicat...) en lien avec des communes pour certaines déjà actives et sensibilisées
	Solidarité	Accompagner en particulier les petites communes, sans moyens humains ni financiers
	Coordination et solidarité de bassin	Travailler à une échelle de bassin versant (y compris au niveau des zones blanches) renforçant les solidarités amont-aval et coordonner les actions
	Développer une vision stratégique à moyen terme	Planifier les besoins et dépenses à venir à l'échelle du bassin versant en fonction des enjeux prioritaires Structurer progressivement la gouvernance
	Approche globale, multi-acteurs et multi-compétences	Aborder globalement la problématique des eaux pluviales rurales, en lien avec les eaux pluviales urbaines, l'aménagement, la GEMA, la voirie...
	Efficacité	Rationaliser le nombre d'acteurs (aujourd'hui 66 communes et 7 EPCI)

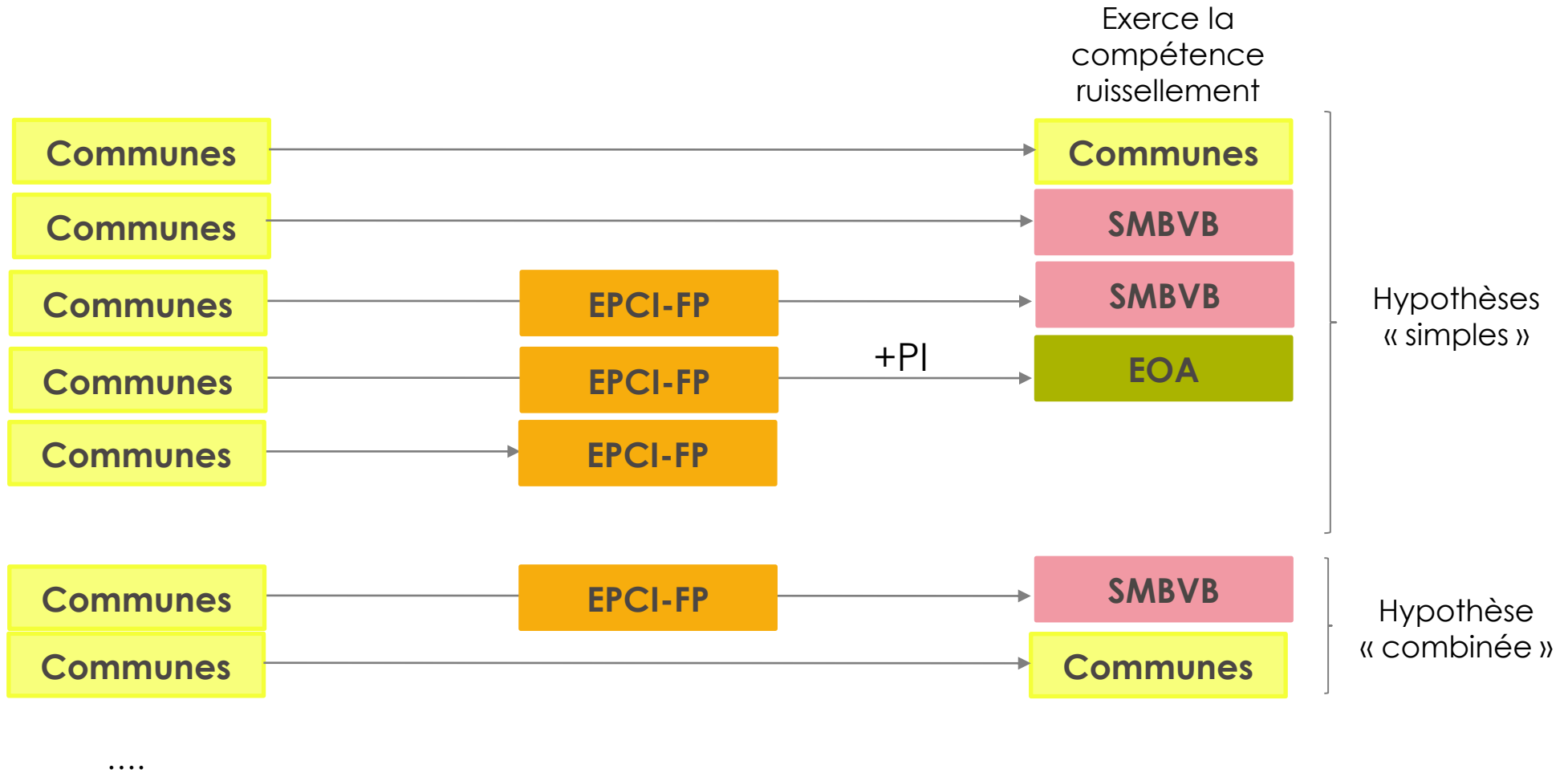
	Approche globale, multi-acteurs et multi-compétences	Aborder globalement la problématique des eaux pluviales rurales, en lien avec les eaux pluviales urbaines, l'aménagement, la GEMA, la voirie...		Solidarité	Accompagner en particulier les petites communes, sans moyens humains ni financiers
	Coordination et solidarité de bassin	Travailler à une échelle de bassin versant (y compris au niveau des zones blanches) renforçant les solidarités amont-aval et coordonner les actions		Maintien et renforcement de l'écosystème d'acteurs	Conforter et structurer l'écosystème d'acteurs qui appuie la lutte contre le ruissellement (AESN, Département, DDT, ADOPTA, chambre d'agriculture, syndicat...) en lien avec des communes pour certaines déjà actives et sensibilisées
	Amélioration de la connaissance			Efficacité	Rationaliser le nombre d'acteurs (aujourd'hui 66 communes et 7 EPCI)
	Adhésion et implication des agriculteurs et autres propriétaires fonciers	Travailler avec les agriculteurs à un changement d'occupation des sols et de pratiques agricoles Avec les agriculteurs et autres propriétaires fonciers à l'acceptation des travaux sur leurs parcelles		Réactivité et proximité	
	Cadre juridique	Exercice de la compétence dans un cadre juridique rigoureux		Pérenniser les aides	Assurer dans le temps les aides institutionnelles
	Développer une vision stratégique à moyen terme	Planifier les besoins et dépenses à venir à l'échelle du bassin versant en fonction des enjeux prioritaires Structurer progressivement la gouvernance		Hydraulique douce	Privilégier chaque fois que possible des solutions en hydraulique douce
	Prévention pour rationaliser et réduire les coûts	Planifier les besoins et dépenses à venir Prévenir les dégâts liés aux ruissellement et coulées de boue en agissant avant que ne surviennent ces catastrophes naturelles		Analyse coûts-bénéfices	Dimensionner des moyens acceptables et soutenables



3

Co-construction d'hypothèses
d'organisation

Illustration des différentes hypothèses de transfert

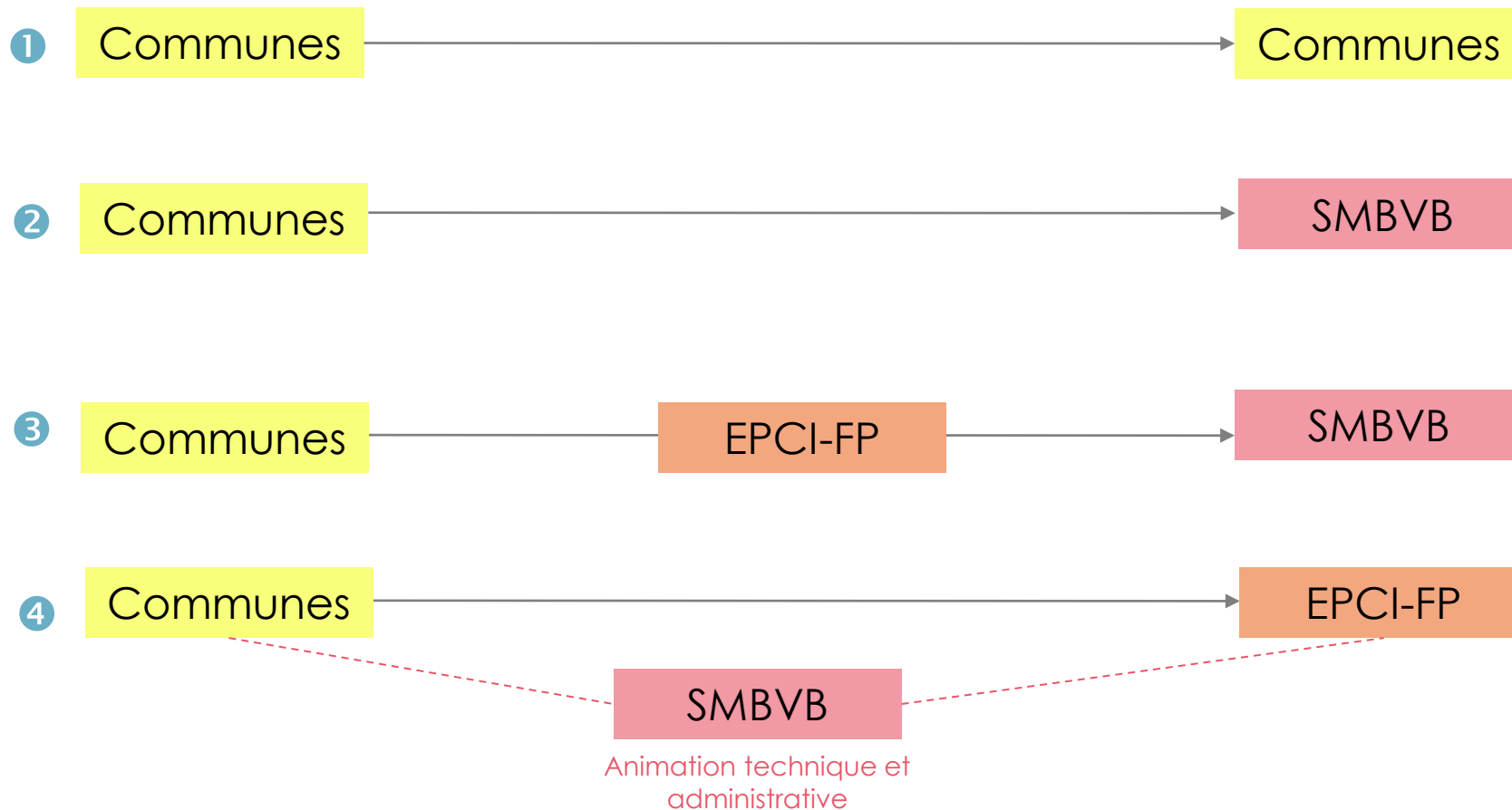


Nouveauté législative (loi 3DS)

- La loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) promulguée le 21/02/2022 a introduit une nouveauté au CGCT
 - Article L5211-17-2 : Une ou plusieurs communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent transférer à ce dernier, en tout ou partie, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.
 - Ces transferts interviennent dans les conditions prévues aux deuxième à cinquième alinéas et aux deux derniers alinéas de l'article L. 5211-17.
 - Les délibérations mentionnées au deuxième alinéa du même article L. 5211-17 définissent, selon des critères objectifs, les compétences transférées en application du premier alinéa du présent article et déterminent le partage des compétences entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le cas échéant, les délibérations peuvent établir une liste d'équipements ou de services correspondant aux compétences transférées.
- Un EPCI-FP peut donc se voir transférer la compétence par une partie seulement des communes de son territoire

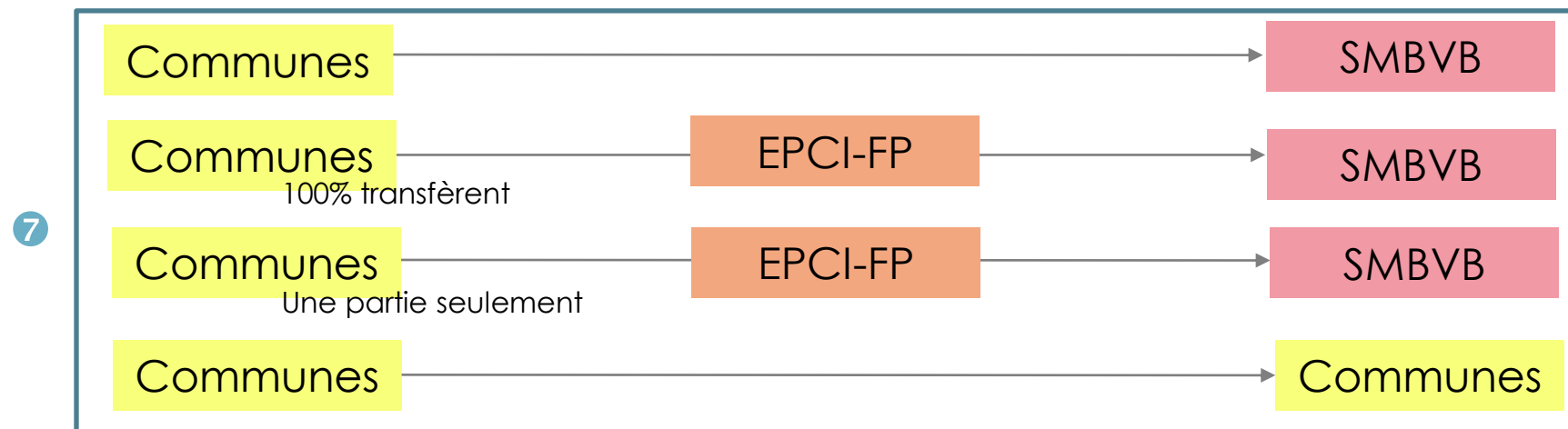
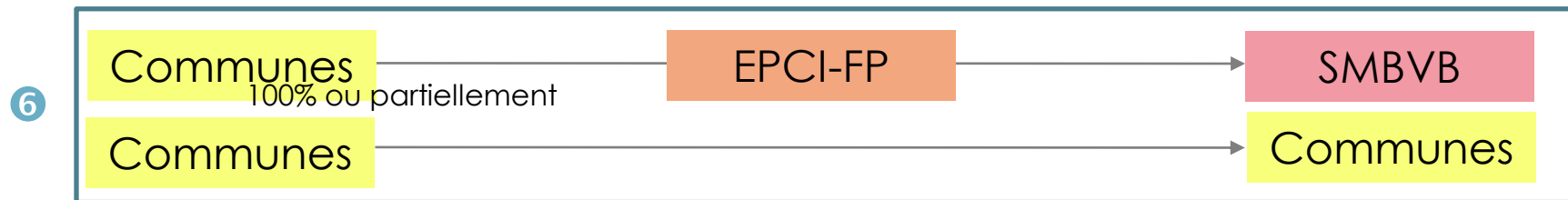
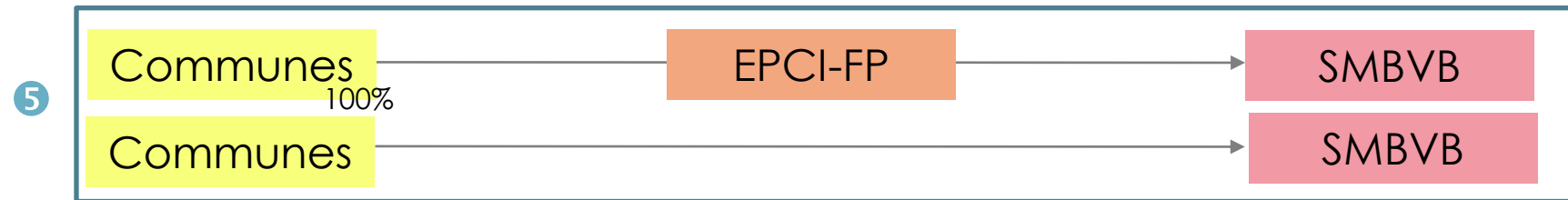
Les hypothèses d'organisation proposées

Des hypothèses simples



Les hypothèses d'organisation proposées

Des hypothèses combinées



Les différents rôles : grille à remplir pour chaque hypothèse de transfert – ex. illustré avec la situation actuelle

Les rôles	Qui tient le rôle, détailler si nécessaire
Qui a la compétence?	Ex. : Les communes (situation actuelle)
Qui identifie les besoins (qui signale le pb, via remontée de terrain ou études...)?	Les communes
Qui porte les études?	Les communes
Qui porte la concertation & négociation avec les propriétaires fonciers?	Les communes
Qui monte les dossiers d'aides +DIG et DCE?	Les communes
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie)?	Les communes
Qui suit et réceptionne les travaux?	Les communes
Qui paie?	Les communes
Qui entretient les « ouvrages » ?	Les communes
Et en dehors du BV Brèche qui peut faire quoi ?	Communes, autre syndicat

1

Communes

Communes

Vote : 2 points

SCENARIO :

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	COMMUNE [Post-it jaune]
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?	COMMUNE [Post-it jaune]
Qui porte les études ?	COMMUNE [Post-it jaune]
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie) ?	
Qui suit et réceptionne les travaux ?	
Qui paie ?	
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	COMMUNE

②

● Post-it jaune = commune

2

Communes

SMBVB

Vote : 3 points

SCENARIO :

3

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	[orange sticky note]
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?	COMMUNE [yellow sticky note]
Qui porte les études ?	SMBVB [pink sticky note]
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	- SMBVB [pink sticky note]
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	SMBVB [pink sticky note]
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie) ?	SMBVB [pink sticky note]
Qui suit et réceptionne les travaux ?	SMBVB [pink sticky note]
Qui paie ?	COMMUNE [orange sticky note]
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	[orange sticky note]
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	COMMUNE sur ce partie [orange sticky note]

ds av [orange sticky note]

- Post-it jaune = commune
- orange=EPCI
- Rose=SMBVB

3

Communes

EPCI-FP

SMBVB

Vote : 17 points

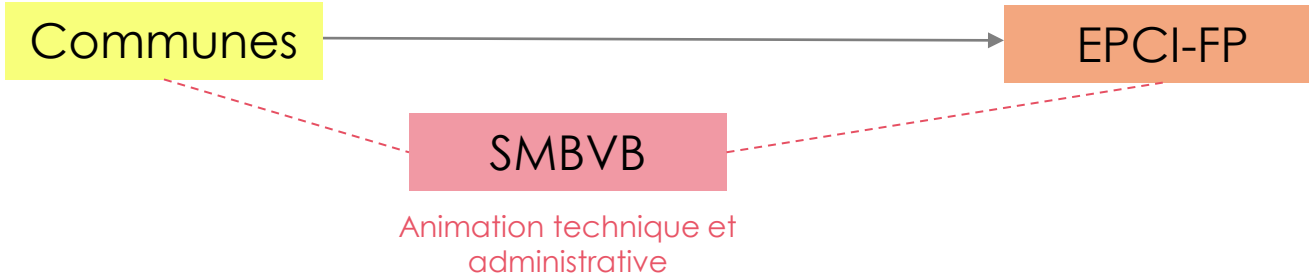
Plusieurs propositions d'organisation pour cette même hypothèse

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?	Commune
Qui porte les études ?	SMBVB
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	Commune, EPCI
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	SMBVB
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie) ?	SMBVB
Qui suit et réceptionne les travaux ?	SMBVB
Qui paie ?	SMBVB
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	SMBVB
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	Commune

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	SMBVB
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?	SMBVB, Commune
Qui porte les études ?	SMBVB
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	SMBVB
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	SMBVB
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie) ?	SMBVB
Qui suit et réceptionne les travaux ?	SMBVB
Qui paie ?	SMBVB
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	SMBVB
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	Entente Oise-Aisne, Commune, EOA, SMBVB par concertation

- Post-it jaune = commune
- orange=EPCI
- Rose=SMBVB
- Vert = Entente Oise-Aisne

4



Vote : 10 points

SCENARIO :

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	EPCI
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?	Commune, EPCI, Agriculteurs, Administrés, SMBVB
Qui porte les études ?	EPCI
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	SMBVB et/ou EPCI
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	SMBVB et/ou EPCI
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : dige) ?	SMBVB et/ou EPCI
Qui suit et réceptionne les travaux ?	SMBVB et/ou EPCI
Qui paie ?	EPCI, Agence, Département
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	EPCI
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	

5

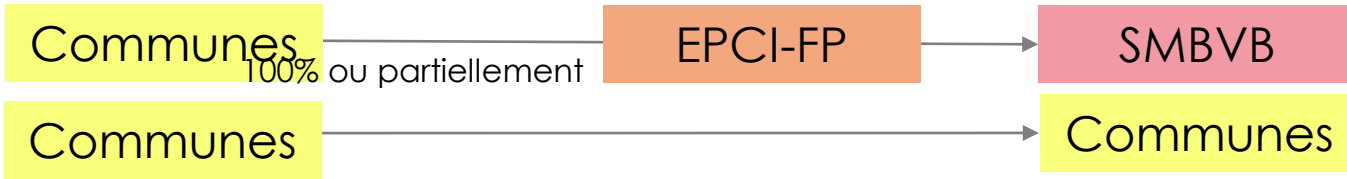


Vote : 5 points

SCENARIO :

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	[Sticky note]
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?	[Sticky notes]
Qui porte les études ?	[Sticky note]
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	[Sticky note]
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	[Sticky note]
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie) ?	[Sticky note]
Qui suit et réceptionne les travaux ?	[Sticky note]
Qui paie ?	[Sticky note]
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	[Sticky note]
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	[Sticky notes]

6

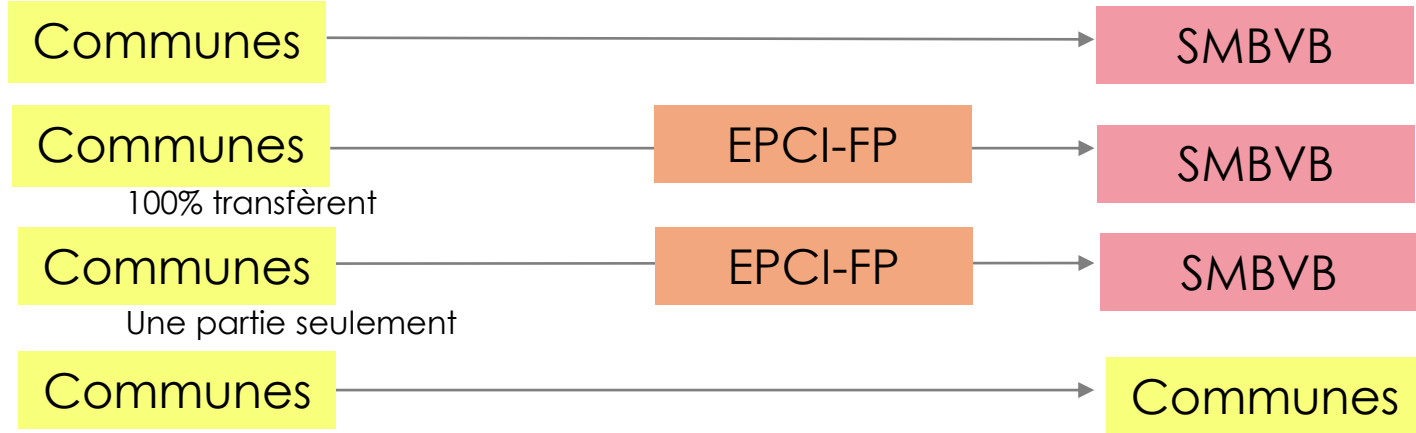


Vote : 2 points

SCENARIO :

Rôle	Qui ?
Qui a la compétence statutairement ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note]
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...) ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note] [Orange sticky note]
Qui porte les études ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note]
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note] [Orange sticky note]
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note]
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : repaire) ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note: "pas à priori ne fait rien par l'ÉPCI"]
Qui suit et réceptionne les travaux ?	[Red sticky note: "responsabilité"] [Yellow sticky note: "Proximité terrain"]
Qui paie ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note: ""]
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?	[Red sticky note] [Yellow sticky note: "Avec Convention"]
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?	[Red sticky note: "Par convention tous les territoires"] [Yellow sticky note: "géné syndicat de l'EPCI"] [Orange sticky note: "Avec convention"] [Orange sticky note: "si pas de transfère au 2 ^{ème} SB."] [Red dots]

7



Vote : 6 points

Qui a la compétence statutairement ?	Pas de volonté de transférer.		
Qui identifie les besoins (signale les problèmes, ...)?			
Qui porte les études ?			
Qui porte la concertation et négociation avec les propriétaires fonciers ?			
Qui monte les dossiers d'aides, les DIG et les dossiers de consultations ?			
Qui passe le marché de travaux ou fait les travaux (ex. : régie) ?			
Qui suit et réceptionne les travaux ?	Responsabilité du marché	Proximité de Terrain.	
Qui paie ?			
Qui entretient les ouvrages et aménagements ?		Possibilité par convention.	Possibilité par convention.
Et en dehors du bassin versant Brèche, qui peut faire quoi ?			

Travail en groupe et mise en commun



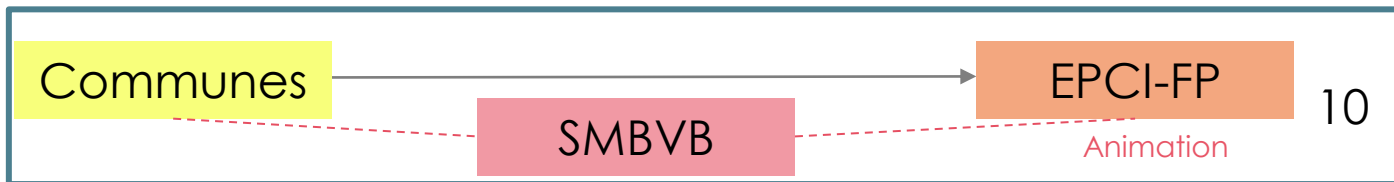
Les 4 hypothèses retenues

Exerce la compétence
ruisellement à
terme

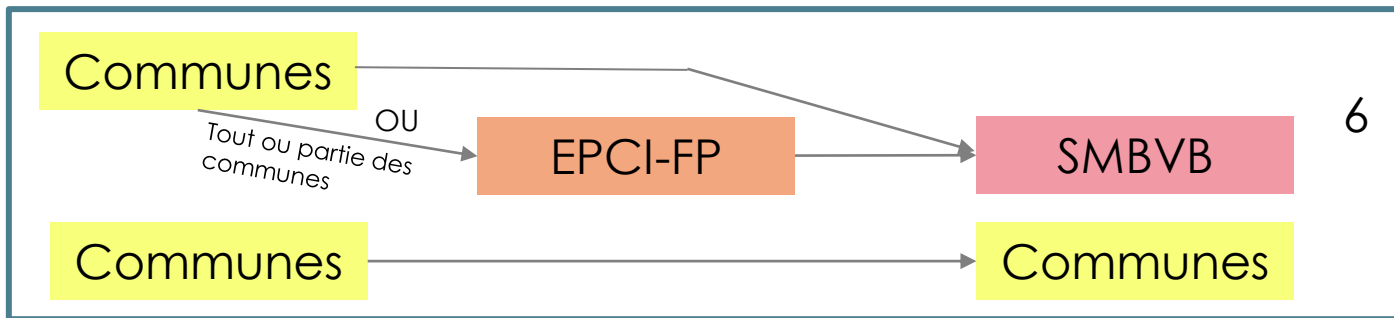
**A. Transfert au SMBVB
par les EPCI-FP**



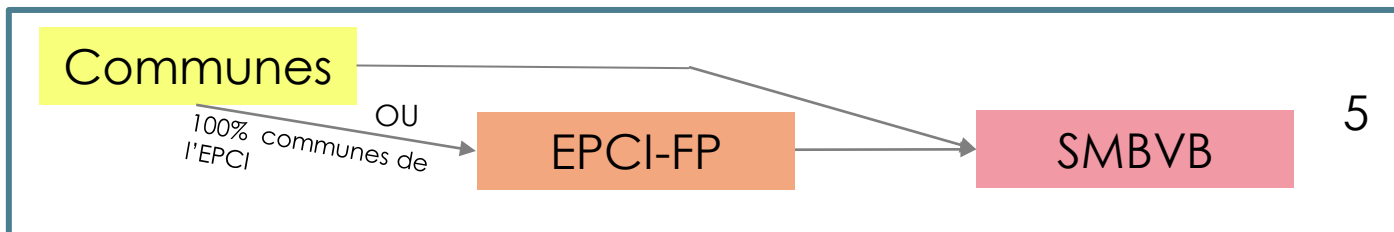
**B. Transfert aux EPCI-FP avec animation
SMBVB**



**C. Transfert au SMBVB
par les communes et
EPCI-FP + certaines
communes
conservent la
compétence**



**D. Transfert au SMBVB
par les communes OU
les EPCI-FP**





- Natacha Berlin
- Natacha.berlin@espelia.fr
- 06 59 58 32 75